

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 29 février 2016**

OBJET

**10 - ACCUEILS DE LOISIRS : RESERVATION DES FAMILLES**

N° 2016-02-10

NOMENCLATURE : 8/2/4

**L'an deux mille seize, le vingt-neuf février à dix-neuf heures,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf février 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 24**

**Votants : 29**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS

**Pouvoirs : 5**

Catherine HENRY donne pouvoir à Catherine CADOU  
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD  
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER  
Valérie ROBERT donne pouvoir à Thierry GICQUEL  
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....24  
ayant un pouvoir...5  
votants.....29

**Délibération**

**Rapporteur : Marie-Madeleine REGNIER**

Les accueils de loisirs proposent aux familles 2 forfaits pendant les vacances scolaires :

- réservation à la journée avec repas
- réservation à la demi-journée sans repas (après-midi)

Compte-tenu de la faible fréquentation à la demi-journée, afin de sécuriser l'accueil et de simplifier les contraintes administratives attenantes, il convient de supprimer le forfait de réservation à la demi-journée sans repas, tout en proposant un accueil échelonné le matin jusqu'à 10h00, respectant ainsi le rythme des enfants et des pré-ados (sans réduction de tarifs).

Vu l'avis favorable de la commission Famille, Éducation, Solidarité du mercredi 17 février 2016,

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20160229-2016-02-29-DE10-  
DE  
Date de télétransmission : 02/03/2016  
Date de réception préfecture : 02/03/2016

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :**

- **DE SUPPRIMER** la réservation à la demi-journée pour les 3 accueils de loisirs :
  - Centre de loisirs maternel,
  - Centre de loisirs élémentaire,
  - Tremplin ;
  
- **DE VALIDER** la modification du règlement intérieur des 3 structures correspondant à ce changement (chapitre 1 : Modalités d'accueil).

Pour extrait conforme,

Le 29 février 2016,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Publié le 02/03/16

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20160229-2016-02-29-DE10-  
DE  
Date de télétransmission : 02/03/2016  
Date de réception préfecture : 02/03/2016